

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarilé | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de membres au Conseil de Communauté :

108 titulaires - 39 suppléants

Date de convocation : 23 juin 2015

Conseillers en fonction:

108 titulaires - 39 suppléants

Conseillers présents: 89 Dont suppléant(s): 1

Pouvoirs: 7

Absent(s) excusé(s): 14

Absent(s): 6

Vote(s) pour: 93 Vote(s) contre: 3 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 29 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2015-06-29-CC-7.1:

Décision Modificative n° 1-2015 - Autorisations de Programme : abondement, modification dérogatoire d'affectation.

Rapporteur: Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R.

VU le règlement financier de Metz Métropole,

VU la délibération du Bureau en date du 15 septembre 2014, portant affectation partielle de l'Autorisation de Programme "Investissements CPM 2014" ATEC004-14,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 avril 2015 portant adoption du Budget Primitif 2015,

CONSIDERANT le projet « ImpactE », retenu au titre du Pacte Lorraine du Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) de l'Université de Lorraine, qui viendra compléter une offre d'excellence exceptionnelle en matière d'innovation et de transfert que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole souhaite voir se structurer dans le cadre de son projet de Campus Technologique,

CONSIDERANT les nouveaux besoins du Centre Pompidou-Metz en matière de matériels pour les expositions à venir et notamment l'exposition "Warhol Underground" programmée tardivement et contenant majoritairement des installations audiovisuelles,

DECIDE d'abonder de 110 000 € l'autorisation de programme « CTES1501 – Subventions 2015 »,

Budget Principal - Autorisations de Programme 2015

	Milésim e	Type AP**	Durée de via AP (en années)	Nouvelle date d'expiration	№ АР	Libellé des autorisations de programme	Montant des AP			Montant des CP			
Compétence							Pour mémoire AP votée y compris ajustement	DM1-2015	Total Cumulė	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2013	CA2014	BP 2015	Nouvel échéancier 2016 & suivants
Enseignement Supérieur	2015	Ţ	4	31/12/2018	LC TES 1501	Subventions 2015	200 000	110 000	310 000			50 000	260 000

^{**} Type d'AP : I = Intervention ; P = Programme

DECIDE d'approuver la modification dérogatoire d'affectation de l'Autorisation de Programme "ATEC004-14 - Investissements Centre Pompidou-Metz 2014" comme suit :

AP ATEC004-14 " Investissements Centre Pompidou-Metz 2014 "	603 500 €		
Affectations partielles déjà votées au 31/12/2014:	603 500 €		
 Travaux – OP2014020 	230 000 €		
 Mobilier et matériels – OP2014021 	373 500 €		
Nouvelle d'affectation proposée	0€		
Travaux – OP2014020	212 000 €		
 Mobilier et matériels – OP2014021 	391 500 €		
Autorisation de programme encore disponible	0 €		

Pour extrait conforme Metz, le 30 juin 2015 Le Président

Jean-Luc Burk-Metz



METZ MÉTROPOLE GOMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION IMAMONY PARK [1] Ed Solidoité [8P 55025] 57071 METZ CEDIX 3 1. 03 87 20 10 00 [F. 03 87 20 10 29] www.metzmetropole.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire Bureau du contrôle de legalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus -PREFECTURE DE LA MOSELLE -9 place de la Préfecture - BP 71014 -57034 METZ CEDEX 1 Observations Nombre Désignation des pièces Contrôle de légalité Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 29 juin 2015. Point 1 – Installation d'un nouveau Conseiller titulaire et d'un nouveau Conseiller suppléant. Point 2 – Election d'un membre du Bureau (et son 1 1 annexe). Point 3 - Désignation dans divers organismes et

Commissions.

Point 4 – Comples de Gestion 2014 :

nouvelle Communauté d'Agglo. de Metz Métropole -

. Communauté d'Agglo. de Melz Métropole - Annexe

В. Communauté de Communes du Vai Saint-Pierre -

Annexe C. . Syndicat Mixte d'Aménagement du Site de Mercy -Annexe D.

Point 5 - Comples Administratifs :
- Annexe : Rapport.
- Annexe : Document.

Annexe: Document.

Point 6 – Affectation des résultats 2014.

Point 7 – Décision modificative 1/2015 (et son annexe).

Point 8 – Fixalion du coefficient multiplicateur de TASCOM.

Parent 6 – Affectation des résultats 2014.

Point 8 – Fixalion du coefficient multiplicateur de TASCOM.

Point 9 – Assujettissement des logements vacants à la laxe d'habitation.

Nombre total des actes transmis : 21 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.

Fait à Metz, le 30 juin 2015 Le Président

Jean-Luc BOHL Maire de Montigny-lès-Metz